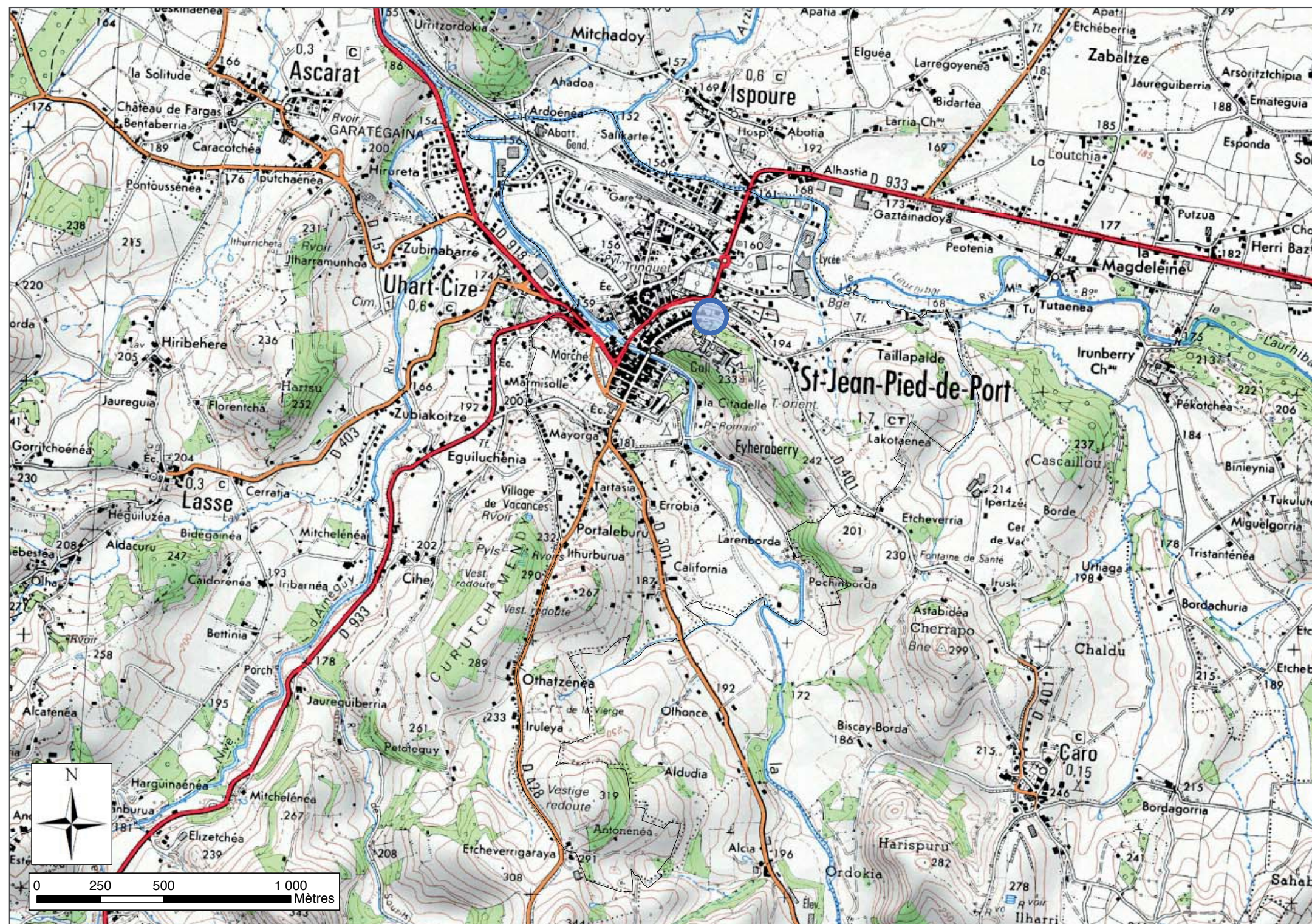


**Biens culturels inscrits au patrimoine
mondial de l'UNESCO**

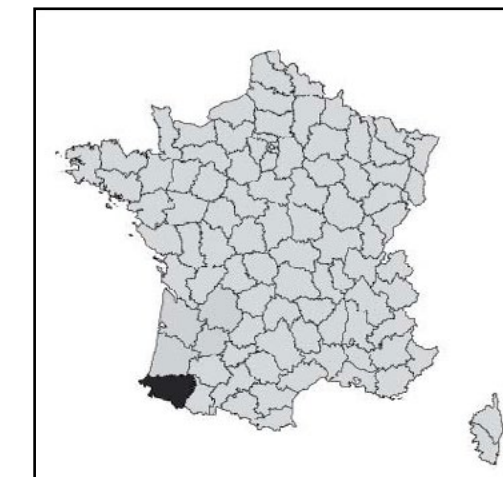
- **Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port**
- **Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en
France - Section de chemin n°7 Aroue / Ostabat**

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

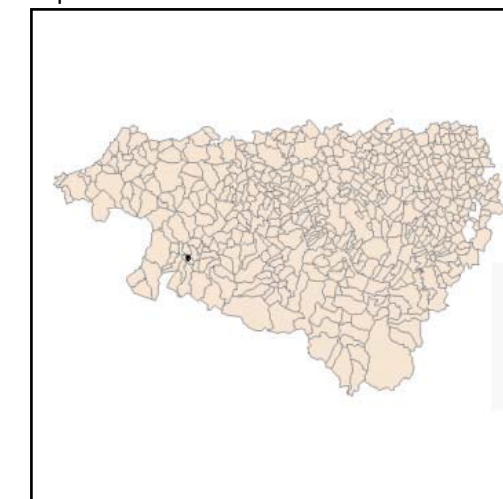
Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : localisation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-038)



Localisation en France du département des Pyrénées-Atlantiques (n° INSEE : 64)



Localisation de la commune dans le département



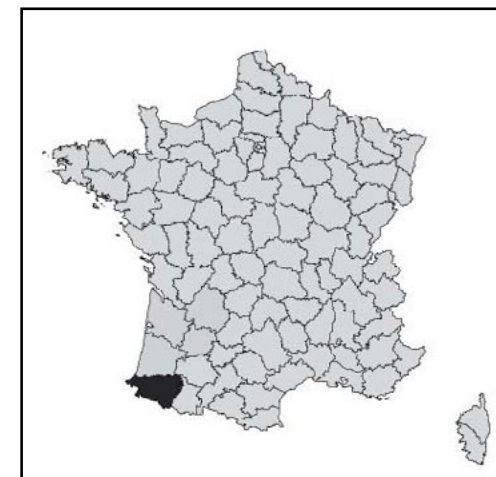
Localisation du bien

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

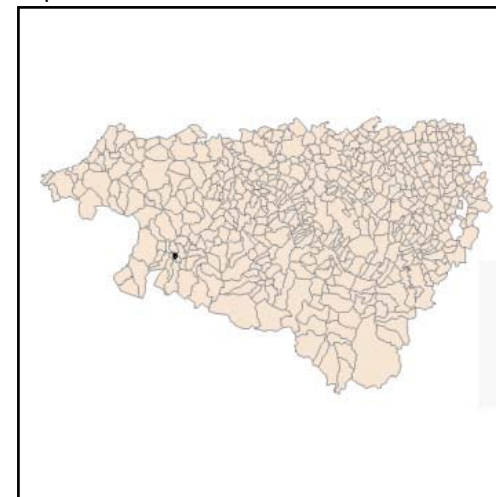
Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : localisation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-038)



Localisation en France du département des Pyrénées-Atlantiques (n° INSEE : 64)



Localisation de la commune dans le département



 Localisation du bien

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : présentation et argumentaire justificatif (n°868-038)



Vue générale est depuis l'extérieur de l'enceinte urbaine et point de vue sur la ville basse (cl. C.Herbaut)



L'enceinte urbaine de la ville haute de Saint-Jean-Pied-de-Port remonte au XIII^e siècle, époque à laquelle les rois de Navarre créent une ville neuve au pied de la colline de Mendiguren où est juché leur château fort. Le XVI^e siècle, théâtre de nombreux épisodes guerriers, est prétexte à des destructions suivies de restaurations. Sous Richelieu, l'ingénieur Antoine de Ville fait raser le château ruiné à l'exception du donjon circulaire et construit la première citadelle. Vers 1680, Vauban complète le plan de celle-ci notamment par l'adjonction de demi-lunes. Il fait raser le donjon médiéval et complète l'enceinte urbaine en reliant par deux murs neufs le rempart du XIII^e siècle et la citadelle. Au siècle suivant une seconde enceinte est créée autour du faubourg d'Espagne ; protégée de fossés et de bastions, elle est achevée vers 1789. Enfin la défense de la place est augmentée au XIX^e siècle par l'aménagement sur des proches points hauts d'une série de redoutes, dont celle de Gaztelumendi prolonge les abords immédiats de la citadelle.

La muraille de la ville haute traversée du nord-est au sud-ouest par la rue de la Citadelle, est percée de cinq portes. Si la porte de Navarre et la porte de France à l'est, la porte de l'Echauguette à l'ouest et celle de Notre-Dame au sud conservent quelques caractéristiques médiévales, la porte Saint-Jacques au nord apparaît totalement remaniée. En effet elle fut reconstruite en même temps que fut élevée par Vauban la muraille neuve reliant la ville haute et la citadelle. Surmontée d'une terrasse, elle est constituée d'une double porte formant sas, que protégeait une défense avancée au nord, sorte de barbacane percée de meurtrières droites, dont il ne subsiste qu'un pan de mur à gauche en entrant.

La ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, site stratégique sur les routes vers les cols pyrénéens, fut aussi un centre commercial important pour les habitants de Basse-Navarre. La porte Saint-Jacques ouverte sur l'Ostabarret et au-delà sur la vieille voie de passage nord-sud, symbolise pour les pèlerins arrivant de France, l'arrivée dans la dernière ville étape avant la traversée des montagnes.

Références :

- Notice historique et descriptive jointe au dossier d'inscription des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France, sur la liste du patrimoine mondial.



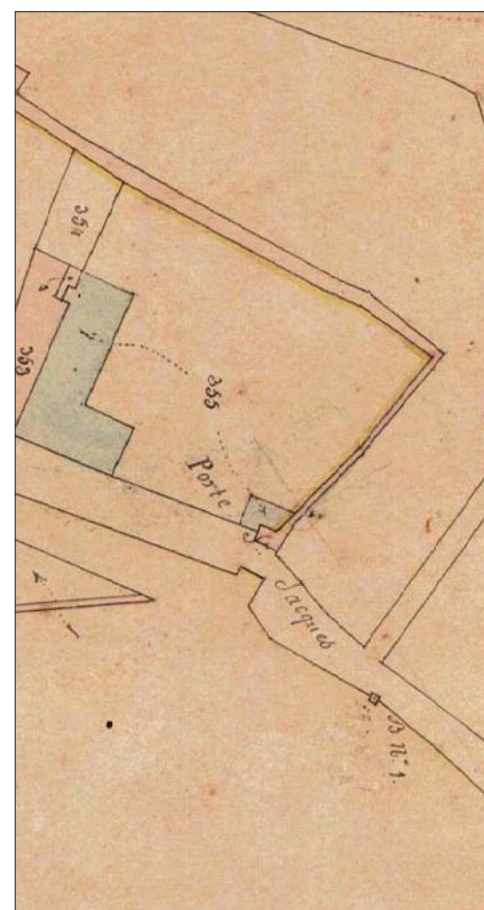
Vues d'ensemble depuis l'intérieur de l'enceinte (cl. C.Herbaut)



La route d'Ostabat au col de Roncevaux, sur une carte topographique de la Navarre « avec arrache des pays de Labourt, Soule et Bearn », fin XVIII^e siècle (Arch. nationales, NIII Basses-Pyrénées 3, cl. G.Danet)

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

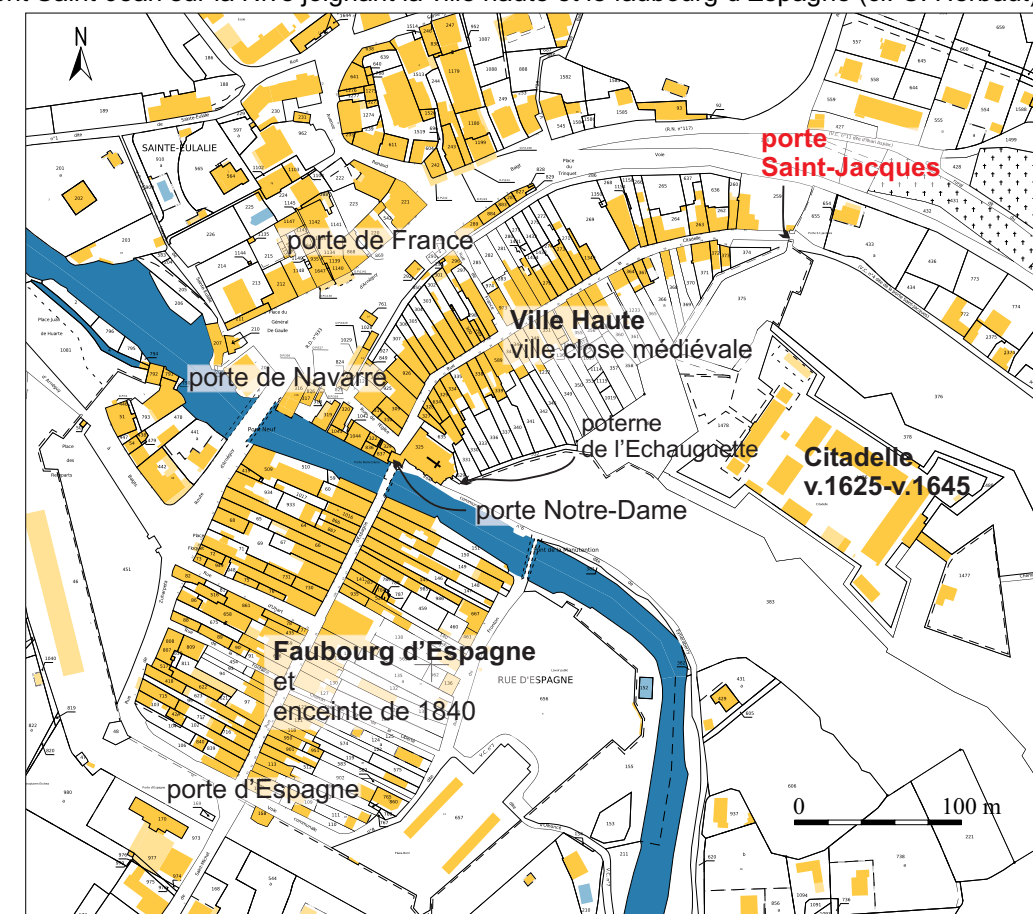
Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : présentation et argumentaire justificatif (n°868-038)



Plan cadastral de 1841, section A
(Arch. départementales des Pyrénées-Atlantiques, 3P 0138 - A1)



Le pont Saint-Jean sur la Nive joignant la ville haute et le faubourg d'Espagne (cl. C. Herbaut)



De la porte Saint-Jacques à celle de Notre-Dame s'étire la rue de la Citadelle (cl. C.Herbaut)

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : présentation et argumentaire justificatif (n°868-038)



Les deux arcades de la porte à travers lesquelles on aperçoit la rue de la Citadelle (cl. G.-H. Bailly)



Vestiges de la barbacane, défense avancée aménagée devant la porte Saint-Jacques (cl. C. Herbaut)



Les abords immédiats

La porte Saint-Jacques est une partie constituante des remparts de la ville médiévale. La citadelle et les remparts, y compris la redoute de Gaztelumendi, forment un ensemble fortifié complet datant du Moyen Âge aux années 1840. La porte Saint-Jean est un sas imbriqué dans la courtine orientale ; en plan, elle est représentée sur deux grandes parcelles. A l'extérieur de la porte monumentale subsistent les vestiges d'une barbacane (mur doté d'embrasures de tir) qui faisait partie du système de défense du passage (non représentée sur le cadastre).

Délimitation du bien

En conséquence, la délimitation du bien concerne les parties des parcelles A 375, 655 et du domaine public, où se trouve la porte monumentale et la totalité de l'emprise de sa barbacane à l'est.



Embrasures de tir et vantaux en place dans le sas de la porte (cl. C. Herbaut)



A gauche de la porte Saint-Jacques, l'escalier couvert donnant accès intra-muros à la courtine nord (cl. C. Herbaut)



Intra-muros, le chemin montant à la citadelle et la muraille neuve créée par Vauban (cl. C. Herbaut)



Vue depuis la terrasse sur la porte Saint-Jacques (cl. C. Herbaut)



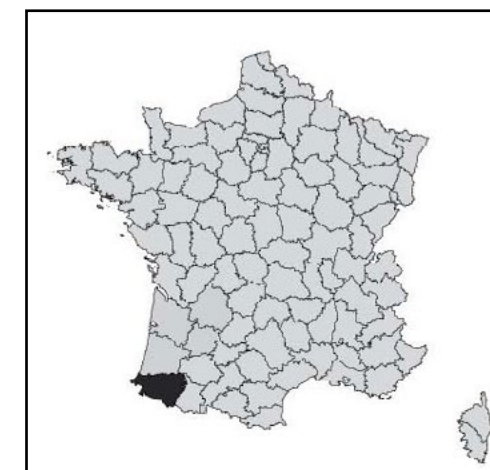
Vue vers le nord et la ville neuve depuis la courtine est (cl. C. Herbaut)

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

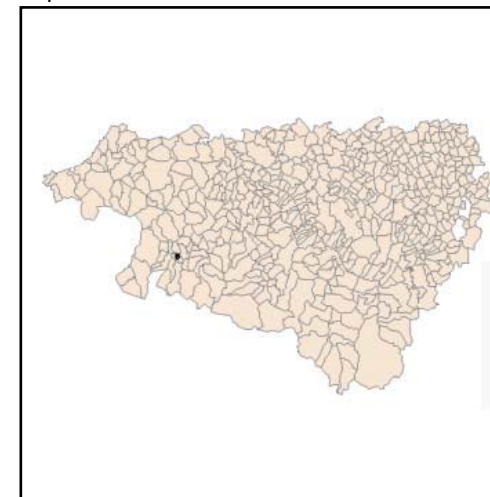
Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-038)



Localisation en France du département des Pyrénées-Atlantiques (n° INSEE : 64)



Localisation de la commune dans le département



Inscription sur la liste (superficie en hectares)

 patrimoine mondial (0,0073 ha)

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : présentation et argumentaire justificatif (n°868-038)



Vue de la porte depuis la rue de Caro
(cl. G.-H. Bailly)



Vues de la porte depuis le chemin de Saint-Jacques, le GR 65 et 78 (cl. G.-H. Bailly)



Les vues lointaines

La porte Saint-Jacques n'est vue que de très près : depuis la rue de la Citadelle, le chemin de Saint-Jacques et la rue de Caro. Partie intégrante de l'ensemble des fortifications, elle est perçue depuis celles-ci et en même temps qu'elles.

D'autre part, remparts et citadelle sont intimement associés à la ville historique qu'ils enferment et protègent. C'est ainsi que l'ensemble urbain a bénéficié d'une protection au titre des sites

Délimitation de la zone tampon

La délimitation proposée s'appuie principalement sur les limites de la cité historique à l'intérieur de ces anciens remparts : la ville haute, la citadelle, le pont Saint-Jean sur la Nive, le faubourg d'Espagne.

Elle prend en compte les vues lointaines sur les remparts et la porte Saint-Jacques, notamment depuis le nord, les espaces sportifs et le cimetière. La zone tampon est incluse à la fois dans le périmètre du site inscrit et couverte par les abords des monuments historiques.



Vue de l'escalier menant de la rue de Caro à la porte Saint-Jacques (cl. G.-H. Bailly)



Vue des remparts au-dessus et au sud de la porte
(cl. G.-H. Bailly)



Vue des remparts en-dessous et au nord de la porte (cl. G.-H. Bailly)



Vue de la porte depuis la rue de la Citadelle
(cl. G.-H. Bailly)



Vue de la porte depuis la montée ouest à la Citadelle (cl. G.-H. Bailly)



Vue des remparts au-dessus de la porte
(cl. G.-H. Bailly)



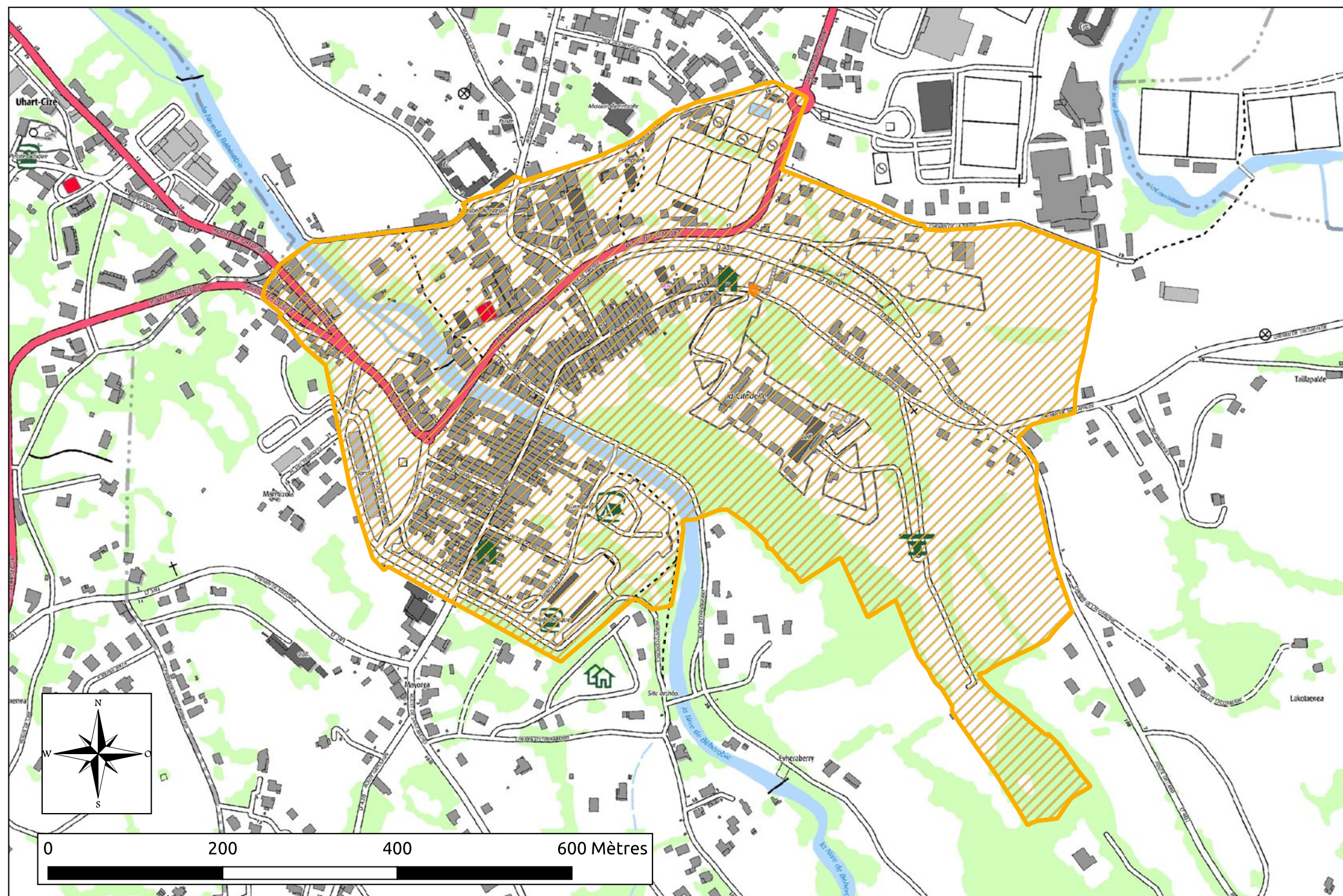
Vues depuis les glacis de la citadelle au-dessus de la porte (cl. G.-H. Bailly)



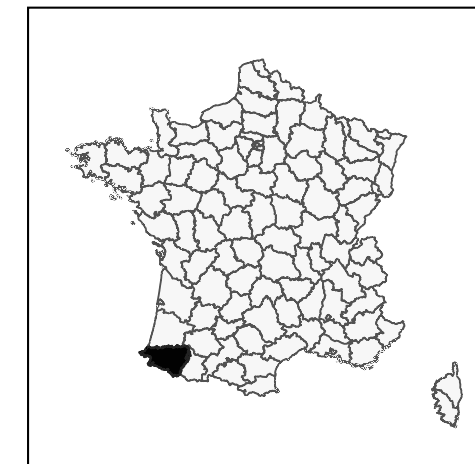
La porte au débouché de l'escalier venant de la rue Caro
(cl. G.-H. Bailly)

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

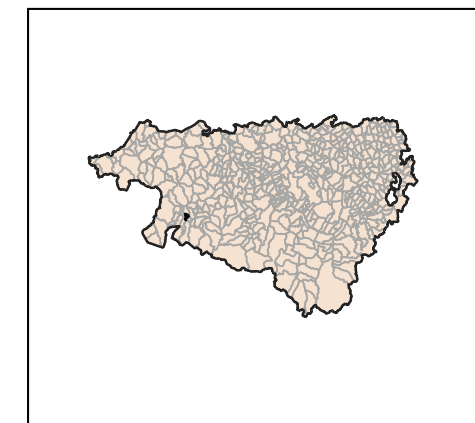
Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : délimitation de la zone tampon (n°868-038)



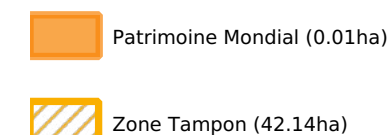
Localisation en France du département des Pyrénées-Atlantiques (n° INSEE : 64)



Localisation de la commune dans le département

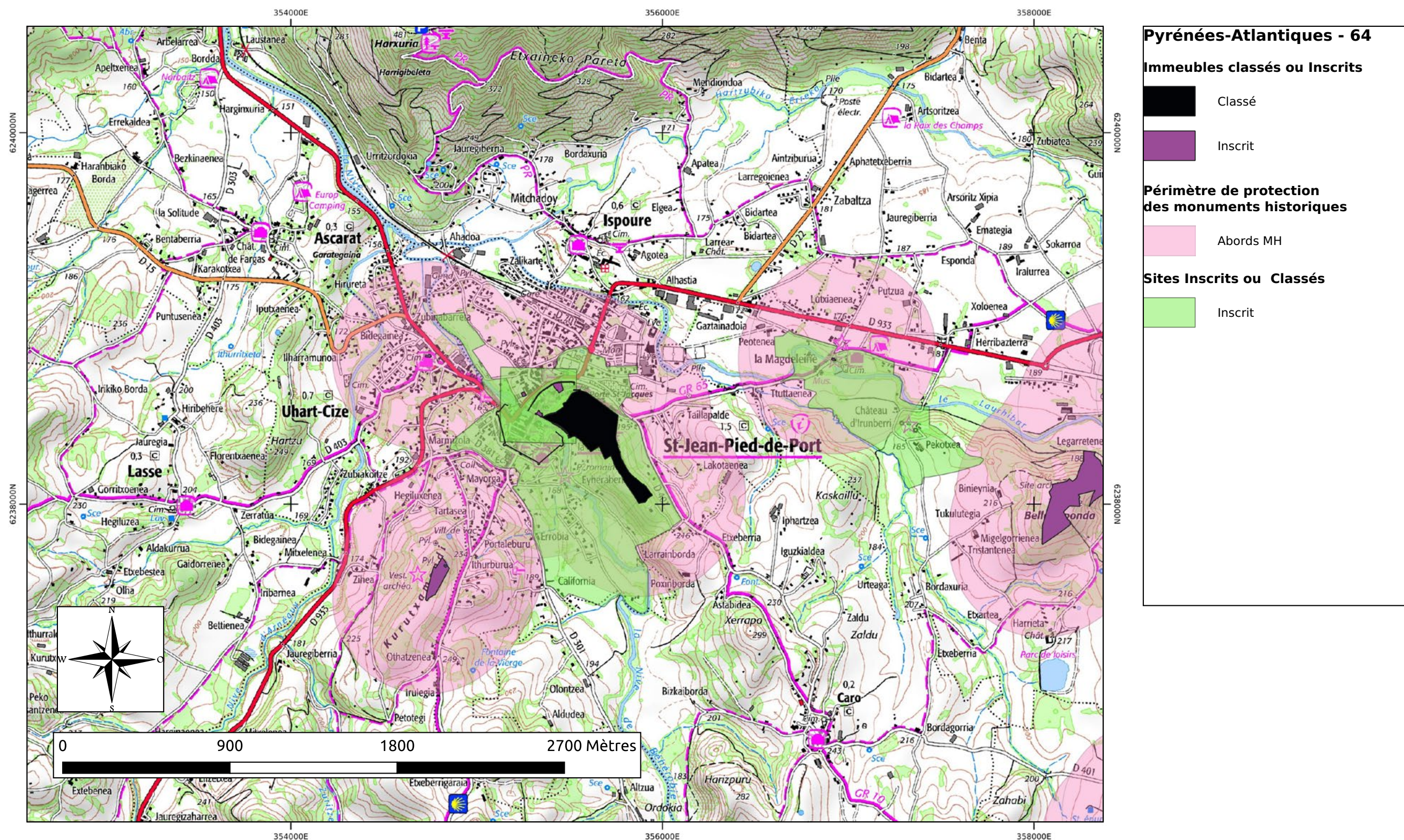


Inscription sur la liste (superficie en hectares)



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Porte Saint-Jacques à Saint-Jean-Pied-de-Port : protections (n°868-038)





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

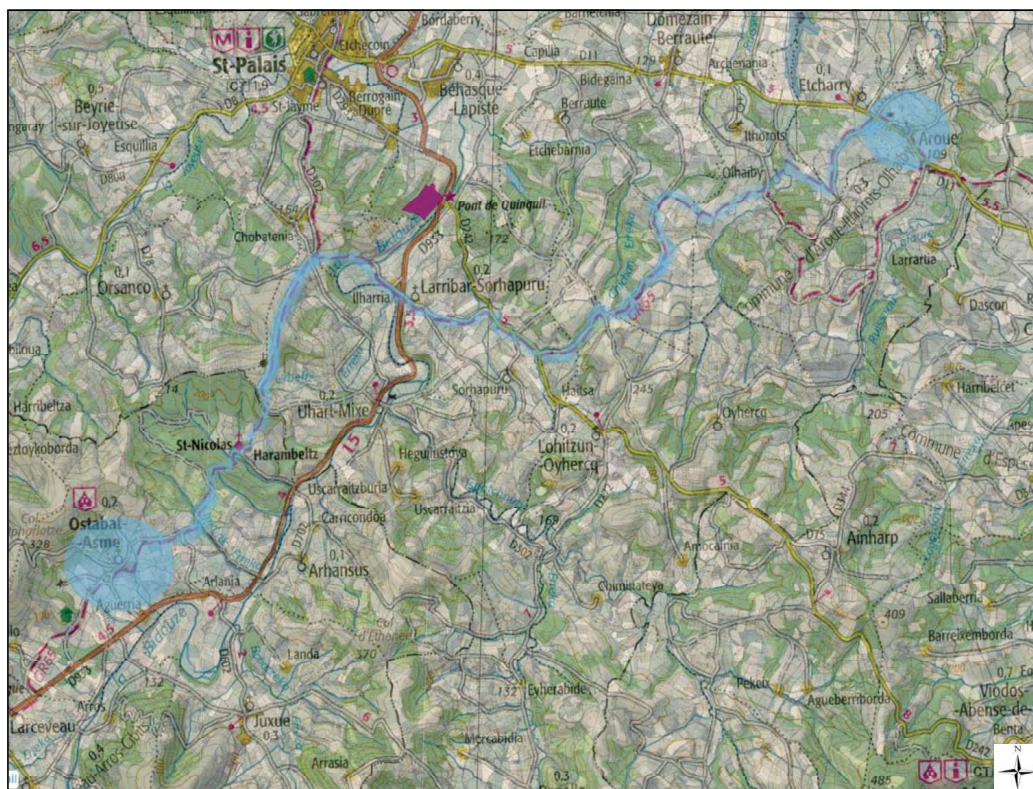


Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme (868-078)

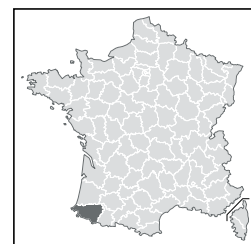


868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

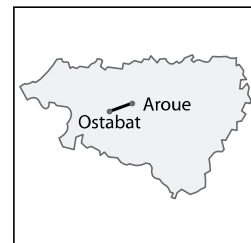
Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : localisation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)



Localisation en France du département des Pyrénées-Atlantiques (n°INSEE : 64)



Localisation de la commune dans le département



● Localisation du bien



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)

Le Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme, dans le département des Pyrénées-Atlantiques traverse les territoires de six communes : Aroue, Oyhercq, Larribar-Sorhapuru, Domezain, Uhart-Mixe et Ostabat-Asme.

Superficie du bien : 10,64 ha
Superficie de la zone tampon : 3 020,35 ha

Les séquences paysagères :

Cinq courtes séquences de paysage urbain se succèdent :

- la sortie d'Aroue ;
- la traversée du village de Larribar-Sorhapuru ;
- la traversée du hameau de Benediteria ;
- la traversée du hameau d'Harambeltz ;
- et l'entrée dans Ostabat-Asme.

Elles scandent quatre grandes séquences de paysage rural, agricole, du même type et caractéristiques du Béarn et du Pays Basque : au sein d'un relief quelque peu accidenté, composé de nombreuses collines du piémont pyrénéen et de plaines alluviales sillonnées des différents ruisseaux alimentant les gaves, une campagne très verdoyante, riche en champs et près entourés de haies vives et en bois denses, une campagne également occupée par un habitat dispersé constitué d'importantes fermes isolées ou groupées, de hameaux et de villages. Ainsi, alternent des paysages fermés lors des passages à couvert dans les bois ; des paysages semi-ouverts dans le bocage des fonds de vallées avec des échappées visuelles sur les champs et les collines voisines, et un paysage totalement ouvert sur le sommet herbeux de la colline de la chapelle de Soyarza.

Les voies empruntées par le bien

Au long de ce parcours, le sentier emprunte très souvent des tronçons de routes, voies communales et chemin ruraux bitumés avec passages sur chaussée non sécurisés plutôt rencontrés au début du tronçon, avant et après Larribar-Sorhapuru et au sein des hameaux et villages traversés ; ce qui représente presque la moitié du parcours, soit 48%.

Ces chaussées alternent avec des chemins non bitumés d'exploitations agricoles ou forestières, pour 47% du parcours.

Quelques courts passages sont sur sentiers pédestres pour 5% du parcours pratiqués.

Délimitation de la zone tampon

La zone tampon a été définie comme zone de sensibilité paysagère selon la méthode commune et concertée, présentée en page 653 à 657.

Caractéristiques des attributs du bien présents sur cette composante

Le tronçon Aroue-Ostabat est homogène et représentatif des paysages des collines du nord du pays basque, il amorce l'arrivée sur la montagne pastorale et forestière, offrant un panorama sur le massif pyrénéen. C'est un paysage habité, agropastoral et bocager. Il est vallonné et il est caractérisé par trois paysages successifs : les monts et vallons, le plateau minéral et le bois d'Ostabat. Son relief complexe alterne un cheminement entre sommets dénudés (sensation d'ouverture) et fonds boisés (fermeture des paysages et des vues). Il est constitué d'une sélection de chemins creux encadrés par la végétation, de chemins en balcons aux vues remarquables, de chemins en crête fortement marqués par les clôtures mais qui laissent le regard libre et donnent l'impression d'être enfermés à l'air libre.

Il est constitué par :

- Du patrimoine lié à l'itinérance :

la section est représentative de la culture basque à travers ses paysages, son architecture, sa toponymie ou ses formes de signalétique. Le patrimoine traditionnel est très présent : fronton de pelote, stèles discoidales dans les cimetières, fermes traditionnelles (les Etxe).

La section a pour objectif les Pyrénées dont les contours se dessinent au fil du parcours : sa fonction symbolique est forte car il en prépare le franchissement. Il a la particularité d'être un lieu majeur de convergence, situé au carrefour de trois chemins jacquaires et mentionné dans le Codex Calixtinus dès 1130.

La stèle de Gibraltar (non protégée), érigée dans les années 1960, symbolise cette convergence.

Par ailleurs, le pont et le gué de Quinquil (ISMH en 1986) marquent aussi la problématique de franchissement des cours d'eau de fonds de cuvettes.



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)

- Du patrimoine lié aux dévotions :

Plusieurs églises et chapelles jalonnent la composante, parfois des constructions du 19^{ème} siècle.

- Église Saint-Étienne d'Aroue (sans protection)
- Église d'Olhaiby (moblier protégé)
- Église de Soraphuru (sans protection)
- Chapelle de Soyarca, croix et stèles (sans protection)
- La chapelle Saint Nicolas de Myre, hameau d'Harambeltz (CLMH 2001)
- Église Saint-Jean-Baptiste d'Ostabat (sans protection)

- Un patrimoine lié aux soins et plus généralement à la tradition hospitalière considérée comme la caractéristique de ce tronçon.

Le hameau d'Harambeltz illustre le dispositif hospitalier local avec d'humbles prieurés hôpitaux, dévolus au service des pauvres, malades et pèlerins et flanqués d'une chapelle. La maison Ospitalia à Ostabat (non protégée) datant du 19^{ème} siècle rappelle cette fonction qui persiste à travers les nombreux accueils publics ou privés contemporains.

Dispositifs réglementaires de protection et de gestion du périmètre du la zone tampon
La composante est inscrite dans plusieurs dispositifs en cours d'élaboration : la dynamique de renforcement des outils de gestion et de protection de la composante Aroue Ostabat s'inscrit dans différents niveaux de territoire et dans la prise en compte des préconisations issues de l'étude « Chemins Faisons... ».

1 / Protections réglementaires au titre des monuments historiques :

- Périmètre réglementaire de 500m de rayon autour d'un monument historique : gué de Quinquil et camp de Sardasse, chapelle d'Harambeltz.

2 / Protections réglementaires au titre des sites inscrits et classés :

Présence d'un site inscrit autour de la chapelle d'Harambeltz et autour du château à Uhart-Mixe.

3 / Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) du Pays basque et du Seignanx

Le projet de SCOT sera arrêté en Conseil syndical prévu au 1er semestre 2025

L'état initial de l'environnement (EIE) précise que concernant la section de chemin 868-078, un projet de périmètre de zone tampon a été travaillé conjointement entre les services de l'Etat déconcentrés de l'Etat français (DREAL Nouvelle-Aquitaine et ABF), les communes concernées et la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Ce périmètre a été délibéré par les communes concernées et la Communauté d'Agglomération Pays basque. Ce périmètre appréhende notamment la qualité et la diversité des paysages remarquables et du quotidien à travers les critères suivants : visibilité et prégnance du paysage, prise en compte des patrimoines, prise en compte des activités humaines.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT (DOO) prend en compte les sites paysagers d'intérêt reconnus et protégés comme participant à l'identité et l'attractivité du territoire. La composante 868-078 est incluse dans cette prise en compte englobant plus généralement les sentiers « GR » et les chemins de Compostelle. Le SCOT fixe l'enjeu de transmission et de valorisation des sites paysagers d'exception en prenant en compte les enjeux écologiques et en conciliant les différents usages :

- considérer les sites paysagers d'intérêts reconnus et protégés dans les politiques publiques et les projets d'aménagement et préserver leurs caractéristiques paysagères ;
- organiser leur fréquentation touristique afin de préserver le milieu naturel concerné et pérenniser le caractère emblématique du site.

Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

4 / Dans le cadre des deux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) Amikuze et Sud Basse Navarre

La composante est à cheval sur deux PLUi élaborés par la Communauté d'Agglomération Pays basque. Les délibérations d'engagement de la procédure d'élaboration de chaque PLUi (juin 2021) mentionnent l'existence des chemins, du patrimoine mondial et de la nécessité de préserver les paysages et les patrimoines. Les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) respectifs ont fait l'objet de délibération en septembre 2024.

4-A / PLUi Amikuze :

Il concerne notamment les communes suivantes :

Aroue-Ithorots-Olhaiby, Domezain-Berraute, Larribar-Sorhapuru, Saint-Palais, Béhasque-Lapiste, Uhart-Mixe, Orsanco.

La délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du PLUi prise par la communauté d'agglomération du pays basque dans sa séance du 19 juin 2021 précise l'un des objectifs :

« Protéger, valoriser et transmettre les ressources patrimoniales d'Amikuze :

- Préserver le patrimoine naturel ou bâti le plus remarquable (bois de Mixe, Chemin de Saint Jacques, ...), qui participe à la qualité du cadre de vie.
- Ménager et valoriser (agriculture, loisirs, tourisme...) les grands équilibres / paysage d'un territoire maillé de villes et de villages aux fortes composantes agricoles, naturelles et forestières.
- Assurer la bonne insertion des futures constructions et des aménagements dans leur voisinage / paysage (qualité architecturale...).



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)

Son PADD précise l'orientation : Valoriser les grands sites culturels et touristiques du territoire (Chemins de Saint-Jacques de Compostelle...).

L'arrêté du projet de PLUI est prévu pour juin 2025, permettant de pouvoir enclencher par la suite une enquête publique avant approbation

4-B / PLUI Sud Basse Navarre :

Il concerne notamment la commune d'Ostabat-Asme

La délibération d'engagement de la démarche d'élaboration du PLUI prise par la Communauté d'Agglomération du Pays basque lors du conseil communautaire du 19 juin 2021 comporte un objectif :

- « Préserver et valoriser le patrimoine identitaire (paysager comme bâti) et notamment :
- Les paysages de montagne, où l'enjeu d'un équilibre entre développement (fermes isolées) et préservation des terres agricoles ou espaces naturels/forestiers est primordial ;
 - Les bâtis et architectures locaux, remarquables comme plus confidentiels, mais qui participent tous à la qualité et au cadre de vie partagés entre habitants ; un patrimoine qui par ailleurs est convoité et qu'il s'agira de valoriser par le développement d'un tourisme maîtrisé, le plus durable et pour lequel une offre de logement, respectueuse des identités, sera privilégiée. »

Son PADD précise, au titre de l'axe 1 « Préserver les ressources / orientation 3 », portant sur la préservation des grandes entités paysagères caractéristiques : la valorisation des « grands sites culturels et circuits touristiques du territoire (patrimoine mondial de l'Unesco) ».

L'arrêté du projet de PLUI est prévu pour mars 2025, permettant de pouvoir enclencher par la suite une enquête publique avant approbation.

En termes de traduction règlementaire dans les PLUI Amikuze et PLUI de Basse Navarre, il est envisagé les hypothèses suivantes :

- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) inspirée par celle mise en place par la Communauté des Communes du Pays de Limogne Lalbenque et le parc naturel régional des Causses du Quercy sur les composantes 868-075 et 868-076 avec l'objectif de protection des paysages et des patrimoines ;
- l'OAP thématique dédiée au chemin de Saint-Jacques sera établie sur les mêmes principes pour les deux PLUI et en complément des travaux engagés dans le cadre de l'étude « Chemins Faisons ».

- la zone tampon sera concernée par les futurs zonages A (zone agricole) et N (zone naturelle inconstructible) et règlements restrictifs en matière de construction ; les futures zones U (urbanisé) et les sous-secteurs définis selon les caractéristiques des formes urbaines villageoises.
- un inventaire patrimonial participatif a été engagé en 2021. Le patrimoine signalé par les communes pourra être indicé dans les documents graphique et une protection pourra être associée au titre de l'article L-151-19 du code de l'urbanisme.

5/ Le Diagnostic et la Charte de Parc naturel régional (PNR) Montagne basque

À ce jour, le projet de Parc Naturel Régional Montagne basque englobe les communes rurales, classées en zone montagne et/ou massif à savoir 111 communes sur les 158 que constituent la Communauté d'Agglomération Pays basque. Une structure de préfiguration du PNR Montagne basque a été constituée en 2024 avec pour mission l'élaboration d'une Charte avec les forces vives du territoire

Le diagnostic territorial fait référence au patrimoine mondial en lien avec le chemin de Compostelle et la composante 868-078 Aroue-Ostabat. Depuis l'automne 2024, à l'appui du diagnostic et des enjeux qui se dégagent, un projet de charte est en cours d'élaboration à travers des ateliers organisés avec les 111 communes concernées et une première version est prévue pour l'automne 2025. La charte, après avoir été soumise à enquête publique, devra être approuvée par les 111 communes constituant le territoire du Parc, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

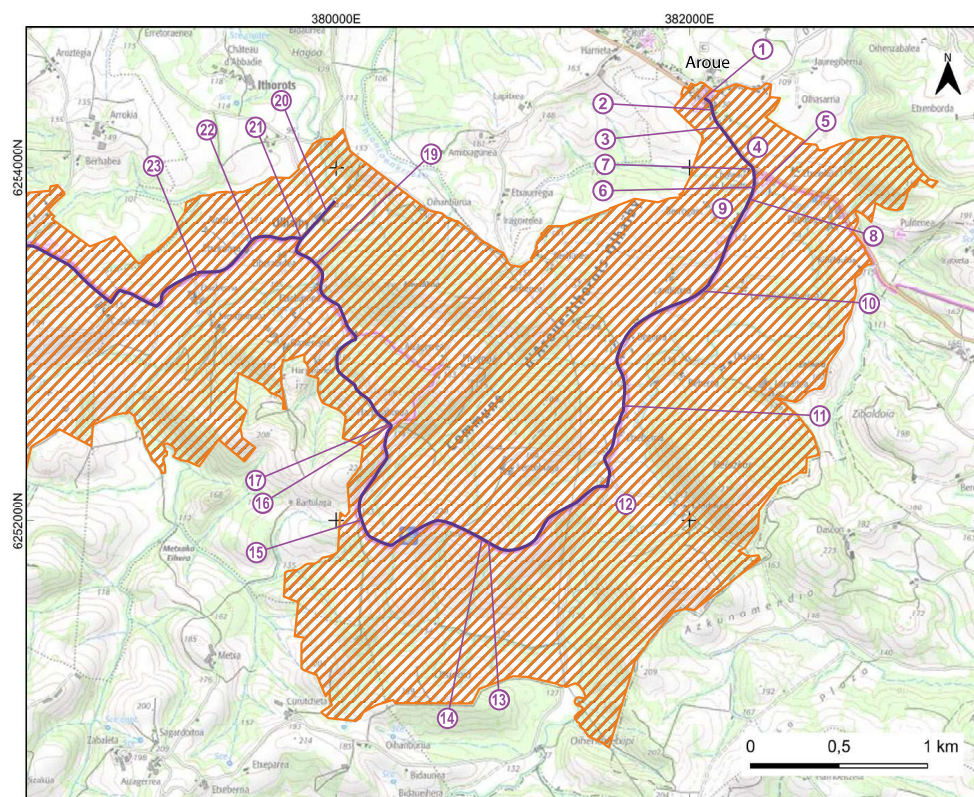
4 / Natura 2000

De manière très ponctuelle, l'itinéraire est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 Bidouze – cours d'eau (FR7200789). Cette démarche vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)

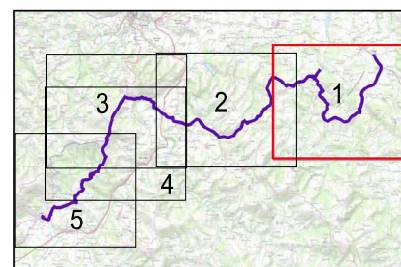


Limites du bien, composante 868-078

- Zone Tampon
- Délimitation du bien
- Sentier de randonnée pédestre actuel
- Numéro des photos

Pour cette composante, la délimitation du bien est identique au tracé du sentier pédestre actuel

Carte n°1 sur 5





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°2 - Le GR emprunte la route D 11 à forte circulation
(cl. G.-H. Bailly)



N°3 - La RD 11 à la sortie du village
avec le panneau d'appel à la prudence ! (cl. G.-H. Bailly)



N°4 - Le panneau directionnel caractéristique du département
au carrefour de la RD 11 et la voie communale 1 (cl. G.-H. Bailly)

N°1 - L'église d'Aroue
(cl. G.-H. Bailly)

N°5 - Allée d'entrée et portail du parc du château de Joantho
(cl. G.-H. Bailly)



N°6 - L'étang du château vue de la route
(cl. G.-H. Bailly)



N°7 - La maison au carrefour qui fait face à l'entrée
du château (cl. G.-H. Bailly)



Planche 1-1



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°8 - La voie communale 1 ou route d'Oyherco
(cl. G.-H. Bailly)



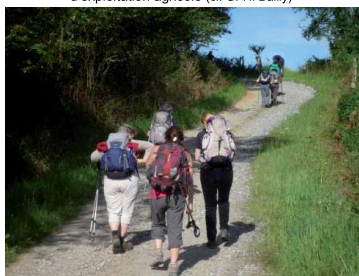
N°9 - Vues de la route, les prairies et la ferme d'Andutxea
(cl. G.-H. Bailly)



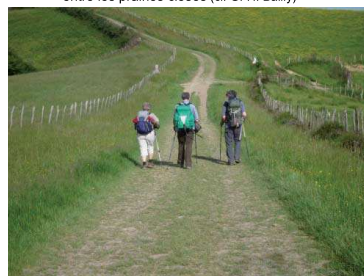
N°10 - Le calvaire à l'angle de la route
et d'un chemin privé (cl. G.-H. Bailly)



N°11 - La route longe la ferme d'Etxeberria
(cl. G.-H. Bailly)



N°12 - Le GR 65 quitte la route pour un chemin
d'exploitation agricole (cl. G.-H. Bailly)



N°13 - le chemin large et confortable
entre les prairies closes (cl. G.-H. Bailly)



N°14 - Une borne jacquaire
(cl. G.-H. Bailly)



N°15 - Le paysage verdoyant vu du chemin : vallons et collines,
prairies et bosquets (cl. G.-H. Bailly)

Planche 1-2



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°16 - Le chemin entre prés et bois
(cl. G.-H. Bailly)



N°17 - Au-delà, la plaine d'Oilhaiby
(cl. G.-H. Bailly)



N°18 - Le chemin rural est à nouveau une route bitumée
(cl. G.-H. Bailly)



N°19 - La route franchit le ruisseau Astapareta
(cl. G.-H. Bailly)

N°20 - L'église d'Oilhaiby
(cl. G.-H. Bailly)



N°21 - Le GR reprend un chemin rural bitumé
(cl. G.-H. Bailly)



N°22 - La route longe la ferme d'Etixerunea
(cl. G.-H. Bailly)



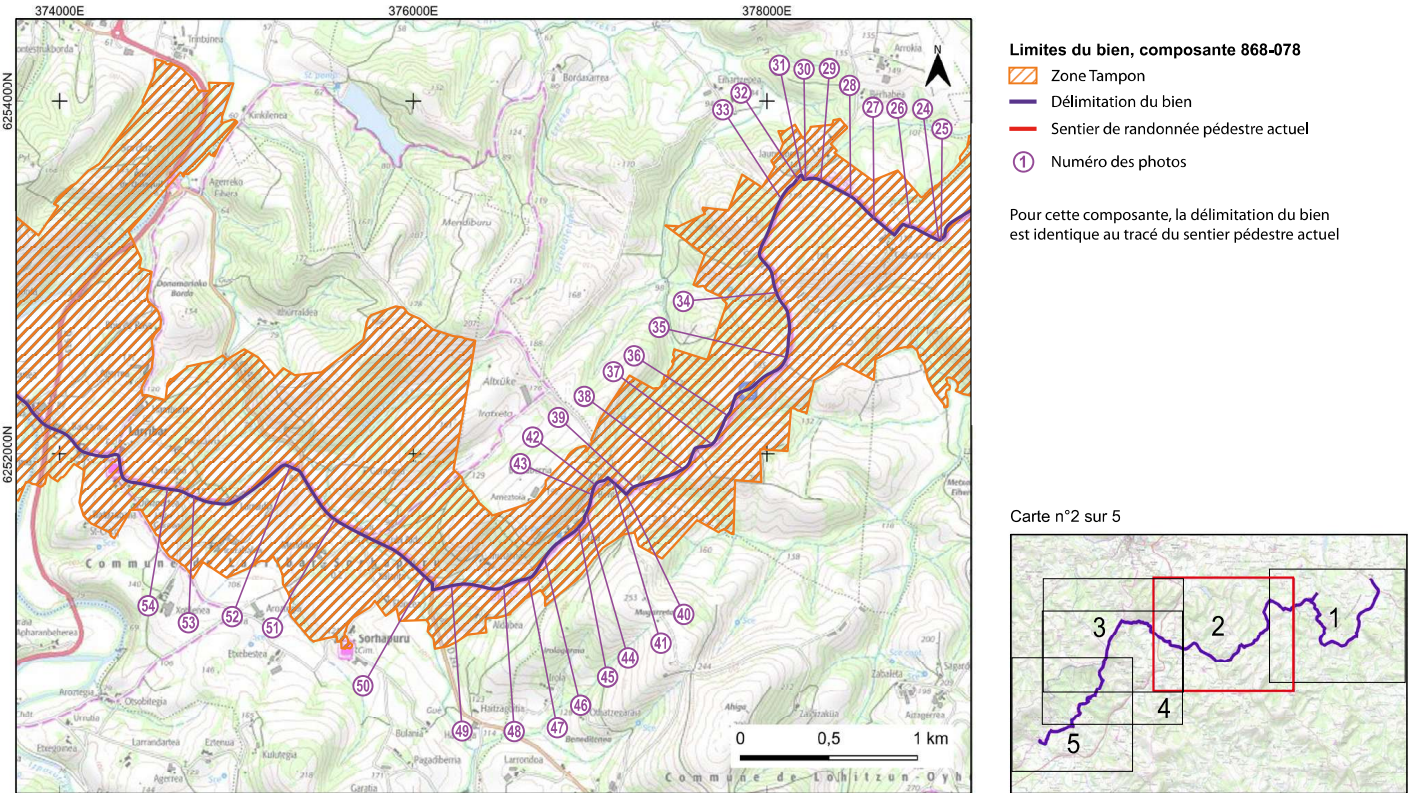
N°23 - Le GR quitte la route pour un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



Planche 1-3

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N° 24 - Le type de panneau directionnel du tronçon n°7 (cl. G.-H. Bailly)



N° 25 - Le GR poursuit sous la forme d'un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



N°26 - Le chemin est encadré de haies (cl. G.-H. Bailly)

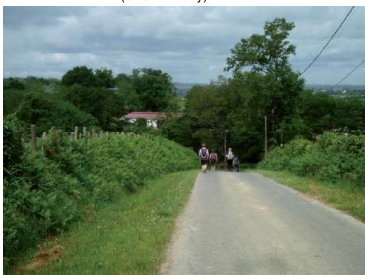


N° 27 - Puis, le GR reprend la route (cl. G.-H. Bailly)

N°28 - La route serpente dans un paysage très verdoyant passant de collines en vallons (cl. G.-H. Bailly)



N° 29 - Les haies de mûriers bordent la route (cl. G.-H. Bailly)



N°30 - Les arbres en creux de vallon masquent le paysage environnant (cl. G.-H. Bailly)



N° 31 - La ferme de Jauriberria (cl. G.-H. Bailly)



Planche 2-1

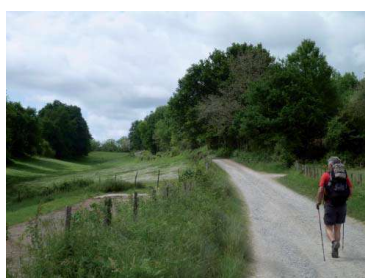


868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N° 32 - La traversée des installations agricoles la ferme de Jauriberria (cl. G.-H. Bailly)



N° 33 - Le chemin entre prés et bosquets (cl. G.-H. Bailly)

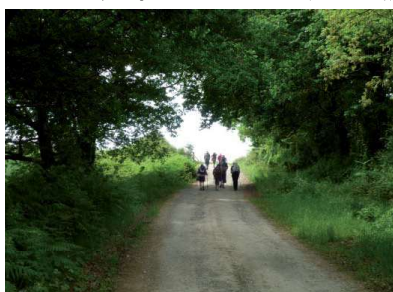


N° 34 - Les haies encadrant le chemin laissent des échappées visuelles sur les champs (cl. G.-H. Bailly)



N° 35 - Le paysage témoigne d'une campagne riche (cl. G.-H. Bailly)

N° 36 - Le chemin large et confortable comporte une succession de passages à l'ombre et ensoleillés (cl. G.-H. Bailly)



N° 37 - Les marques jacquaires sur une stèle de pierre levée (cl. G.-H. Bailly)



N° 38 - Le chemin au sein d'une végétation qui ferme le paysage (cl. G.-H. Bailly)



N° 39 - Mais permet, par moment, des ouvertures et des échappées visuelles lointaines (cl. G.-H. Bailly)

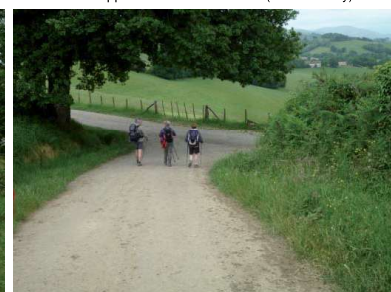


Planche 2-2



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N° 40 - La bifurcation du chemin d'exploitation
(cl. G.-H. Bailly)



N° 41 - Le chemin à Benta
(cl. G.-H. Bailly)



N°42 - La ferme de Benta
(cl. G.-H. Bailly)



N° 43 - Le GR emprunte le chemin rural dit de Lukia ko Bidia (cl. G.-H. Bailly)

N° 44 - Le CR bitumé descend dans le creux d'un talweg
(cl. G.-H. Bailly)



N°45 - Il longe un ensemble de bâtiments agricoles (cl. G.-H. Bailly)



N° 46 - Dans le creux du talweg entre prairies et bosquets
(cl. G.-H. Bailly)



N° 47 - le chemin bitumé entre fossé et talus planté
(cl. G.-H. Bailly)



Planche 2-3



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°48 - Le chemin serpentant dans un paysage très verdoyant (cl. G.-H. Bailly)



N°49- Le chemin à son débouché sur la route D 242 (cl. G.-H. Bailly)



N°50- Le GR emprunte la RD 242 sans bas-côté (cl. G.-H. Bailly)



N°51 - Passage risqué sur chaussée (cl. G.-H. Bailly)



N°52 - Le GR quitte la RD 242 pour le chemin rural bitumé d'Irassabal conduisant à Larribar-Sorhapuru (cl. G.-H. Bailly)



N°53 - La montée d'Oihanartea sur le chemin rural (cl. G.-H. Bailly)

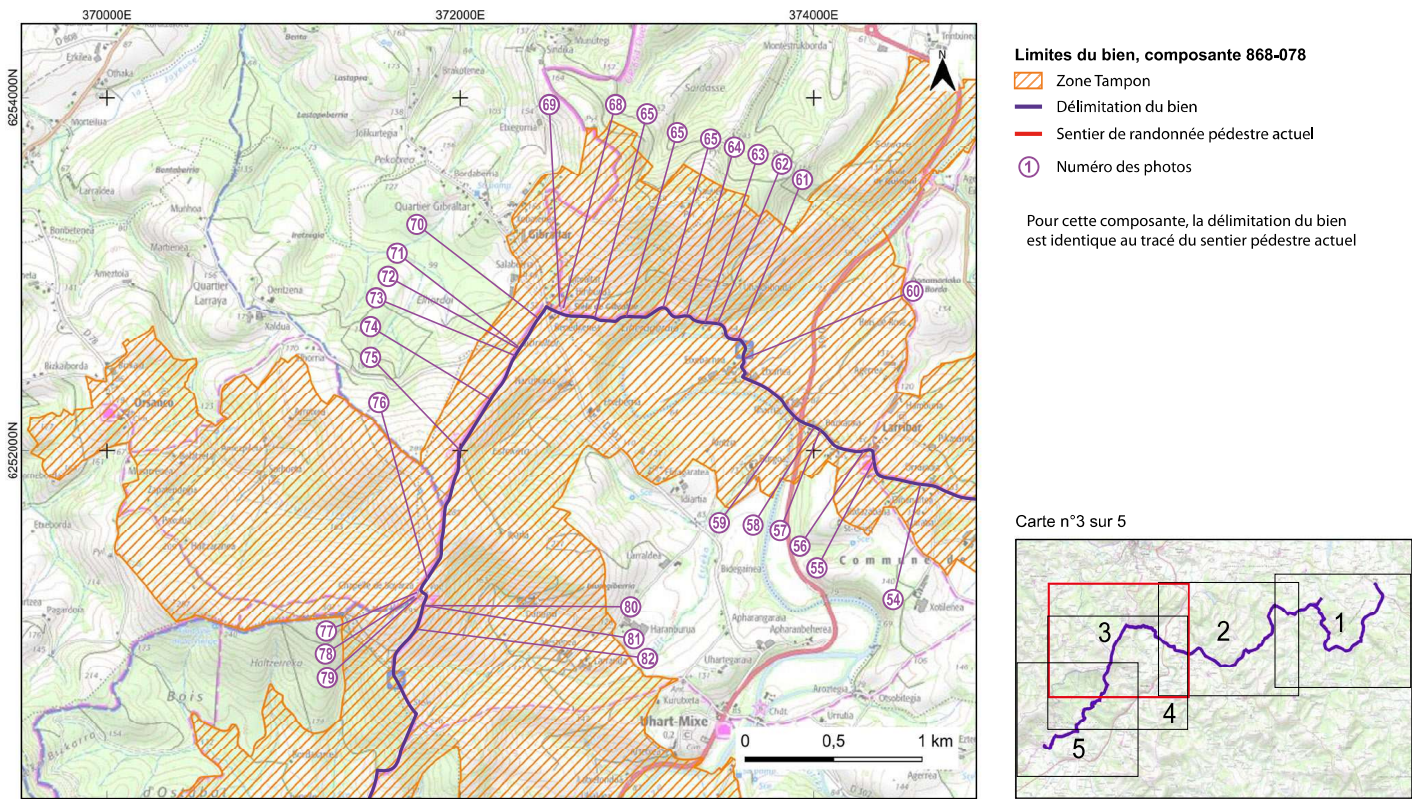


N°54 - Le chemin se dirige vers Larribar-Sorhapuru (cl. G.-H. Bailly)

Planche 2-4

868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°55 - La place du village de Larribar-Sorhapuru
(cl. G.-H. Bailly)



N°56 - Panneaux directionnels de types différents
(cl. G.-H. Bailly)



N°57 - La rue du village avec la vue sur l'église
(cl. G.-H. Bailly)



N°58 - une maison ancienne inhabitée de
Larribar-Sorhapuru (cl. G.-H. Bailly)



N°59 - Une pierre levée avec panneau directionnel
d'un autre type (cl. G.-H. Bailly)



N°60 - Route bitumée à la sortie de Larribar-Sorhapuru
pour le chemin rural dit de Landereche (cl. G.-H. Bailly)



N°61 - L'arrivée au pont sur la Bidouze
(cl. G.-H. Bailly)



N°62 - Une stèle en forme de pierre levée
(cl. G.-H. Bailly)

Planche 3-1



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°63 - Après le pont sur la Bidouze, le GR passe à proximité d'un ancien moulin (cl. G.-H. Bailly)



N°64 - Le GR prend la forme d'un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



N°65 - Il devient sentier à travers les taillis (cl. G.-H. Bailly)



N°66 - Le sentier traverse à couvert le bosquet d'Eyhéragaray (cl. G.-H. Bailly)



N°67 - Le GR 65 retrouve la forme d'un chemin en arrivant à Beneditenia (cl. G.-H. Bailly)



N°68 - La stèle de Gibraltar marquant le carrefour de trois chemins de Saint-Jacques de Compostelle (cl. G.-H. Bailly)



N°69 - La sortie sud-ouest de Beneditenia (cl. G.-H. Bailly)



N°70 - La route (VC 20) et le chemin montant à la chapelle de Soyharce (cl. G.-H. Bailly)

Planche 3-2



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°71 - La bifurcation de la VC 20 vers le chemin de la chapelle de Soyharce (cl. G.-H. Bailly)



N°72 - Un panneau directionnel d'un autre type (cl. G.-H. Bailly)



N°73 - Des pierres levées sur le bord du chemin (cl. G.-H. Bailly)



N°74 - Le GR quitte le bitume et prend la forme d'un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



N°75 - Le chemin empierré se réduit progressivement (cl. G.-H. Bailly)



N°76 - Le chemin débouche sur un plateau dominé par la chapelle de Soyharce (cl. G.-H. Bailly)



N°77 - La chapelle de Soyharce et sa couronne végétale (cl. G.-H. Bailly)



N°78 - Une stèle jacquaire constituée d'une pierre levée accompagne la chapelle sur le plateau (cl. G.-H. Bailly)

Planche 3-3



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°79 - L'autel devant la chapelle face au panorama s'ouvrant sur la vallée de la Bidouze (cl. G.-H. Bailly)



N°80 - Les panneaux de signalisation directionnelle sur le plateau (cl. G.-H. Bailly)



N°81 - La table d'orientation face à la chaîne des Pyrénées sur la plateau à l'ouest de la chapelle (cl. G.-H. Bailly)



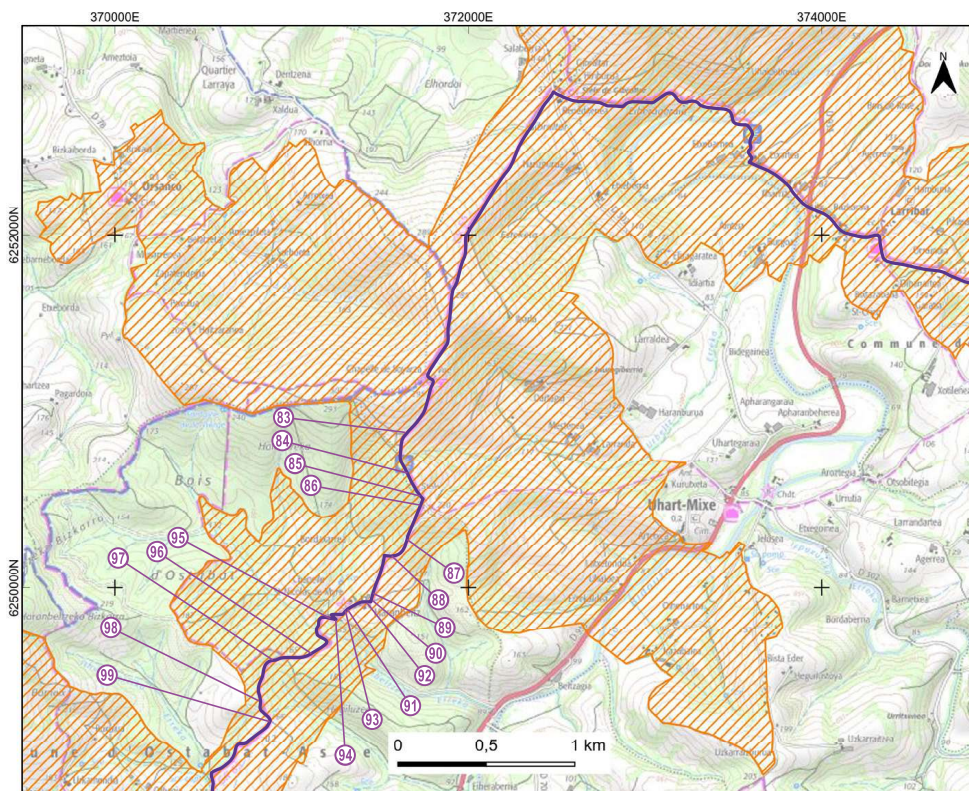
N°82 - Le sentier à ornières descendant dans le bois d'Ostabat (cl. G.-H. Bailly)

Planche 3-4



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)

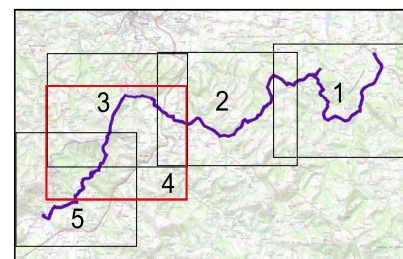


Limites du bien, composante 868-078

- Zone Tampon
- Délimitation du bien
- Sentier de randonnée pédestre actuel
- Numéro des photos

Pour cette composante, la délimitation du bien est identique au tracé du sentier pédestre actuel

Carte n°4 sur 5





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°83 - Le GR 65 reprend la forme d'un chemin d'exploitation forestière (cl. G.-H. Bailly)



N°84 - Le GR emprunte le chemin rural dit d'Harambeltz à Saint-Palais (cl. G.-H. Bailly)



N°85 - Une stèle avec niche à Vierge sur le bord du chemin (cl. G.-H. Bailly)



N°86 - Un pierre levée avec un panneau directionnel d'un autre tye (cl. G.-H. Bailly)



N°87 - Le chemin s'enfonce dans le bois d'Ostabat (cl. G.-H. Bailly)



N°88 - Le sentier empierré traverse le bois d'Ostabat (cl. G.-H. Bailly)



N°89 - Le chemin à la sortie du sous-bois et à l'approche d'Harambeltz (cl. G.-H. Bailly)



N°90 - L'arrivée à Harambeltz ; le GR emprunte à nouveau la route, rue principale du hameau (cl. G.-H. Bailly)



N°91 - La façade nord de l'église Saint-Nicolas d'Harambeltz (cl. G.-H. Bailly)

Planche 4-1



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°92 - Une des belles maisons du hameau d'Harambeltz (cl. G.-H. Bailly)



N°93 - La façade sud de l'église Saint-Nicolas d'Harambeltz (cl. G.-H. Bailly)



N°94 - Le GR 65 et le panneau de signalisation (cl. G.-H. Bailly)



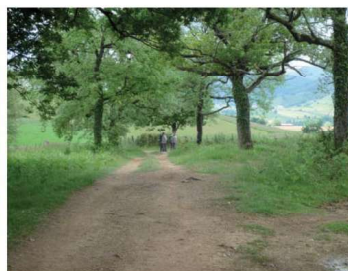
N°95 - À la sortie sud du hameau, le GR emprunte à nouveau un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



N°96 - Le chemin empierré s'enfonce à couvert dans le bois d'Ostabat et passe devant un calvaire (cl. G.-H. Bailly)



N°97 - Il conserve l'aspect d'un chemin d'exploitation (cl. G.-H. Bailly)



N°98 - Le paysage s'ouvre progressivement (cl. G.-H. Bailly)



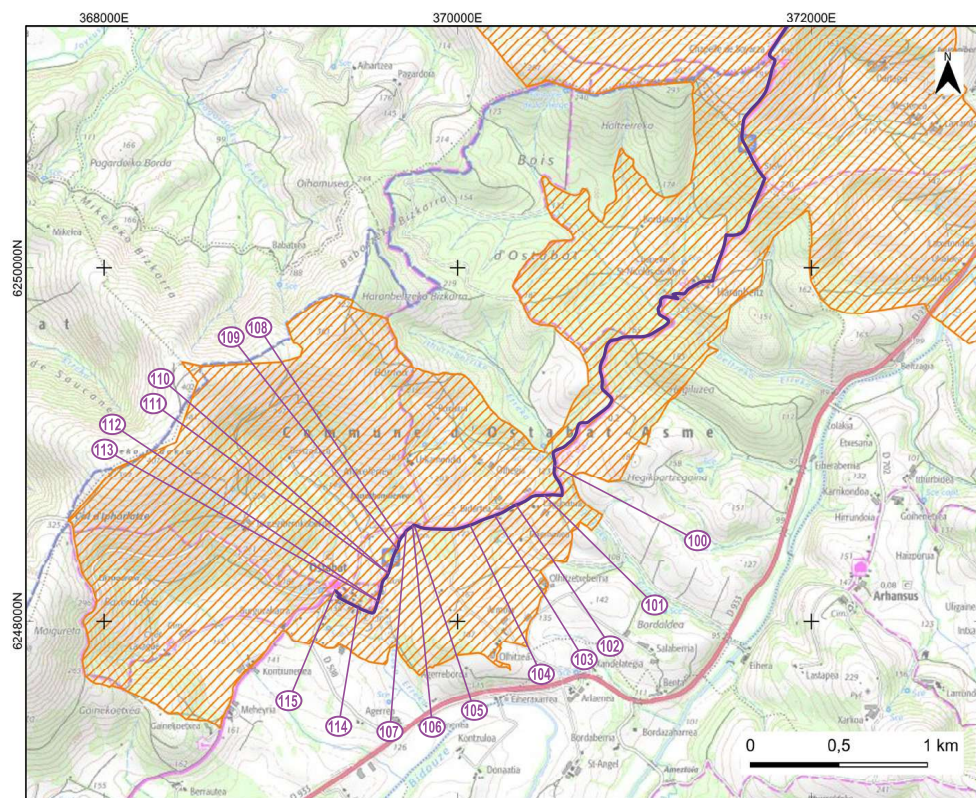
N°99 - Puis plus largement sur les collines verdoyantes du Pays Basque (cl. G.-H. Bailly)

Planche 4-2



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : délimitation du bien lors de son inscription sur la liste de 1998 (n°868-078)

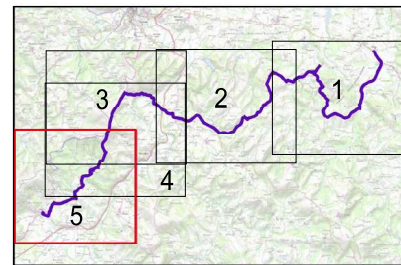


Limites du bien, composante 868-078

- Zone Tampon
- Délimitation du bien
- Sentier de randonnée pédestre actuel
- ① Numéro des photos

Pour cette composante, la délimitation du bien est identique au tracé du sentier pédestre actuel

Carte n°5 sur 5





868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°100 - Le GR sur le chemin rural dit d'Ostabat à Harambeltz (cl. G.-H. Bailly)



N°101 - La voie communale 1 dite Oyhaneko (cl. G.-H. Bailly)



N°102 - Carrefour de la VC 1 avec le CR de Tourtirateya (cl. G.-H. Bailly)



N°103 - Vue depuis la route sur le village d'Ostabat (cl. G.-H. Bailly)



N°104 - Le GR 65 emprunte un moment la route (VC 1) sur la commune d'Ostabat (cl. G.-H. Bailly)



N°105 - Puis, le chemin rural dit de Gapelu (cl. G.-H. Bailly)



N°106 - La stèle implantée au carrefour de la VC 1 et du CR de Gapelu (cl. G.-H. Bailly)



N°107 - La vue sur Ostabat découverte au détour du CR de Gapelu (cl. G.-H. Bailly)

Planche 5-1



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France

Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme : présentation et argumentaire justificatif (n°868-078)



N°108 - 109 - Le chemin rural de Gapelu à l'état de sentier à couvert, dans le creux d'un talweg (cl. G.-H. Bailly)



N°110 - Le sentier s'élargit en chemin d'exploitation empierré (cl. G.-H. Bailly)



N°111 - Vue sur la droite du chemin, le village d'Ostabat-Asme et son église (cl. G.-H. Bailly)



N°112 - Le chemin du Gapalu à l'arrivée à Ostabat-Asme (cl. G.-H. Bailly)



N°113 - Le village et l'église vus du chemin (cl. G.-H. Bailly)



N°114 - Maisons d'Ostabat avec refends à encorbellements (cl. G.-H. Bailly)

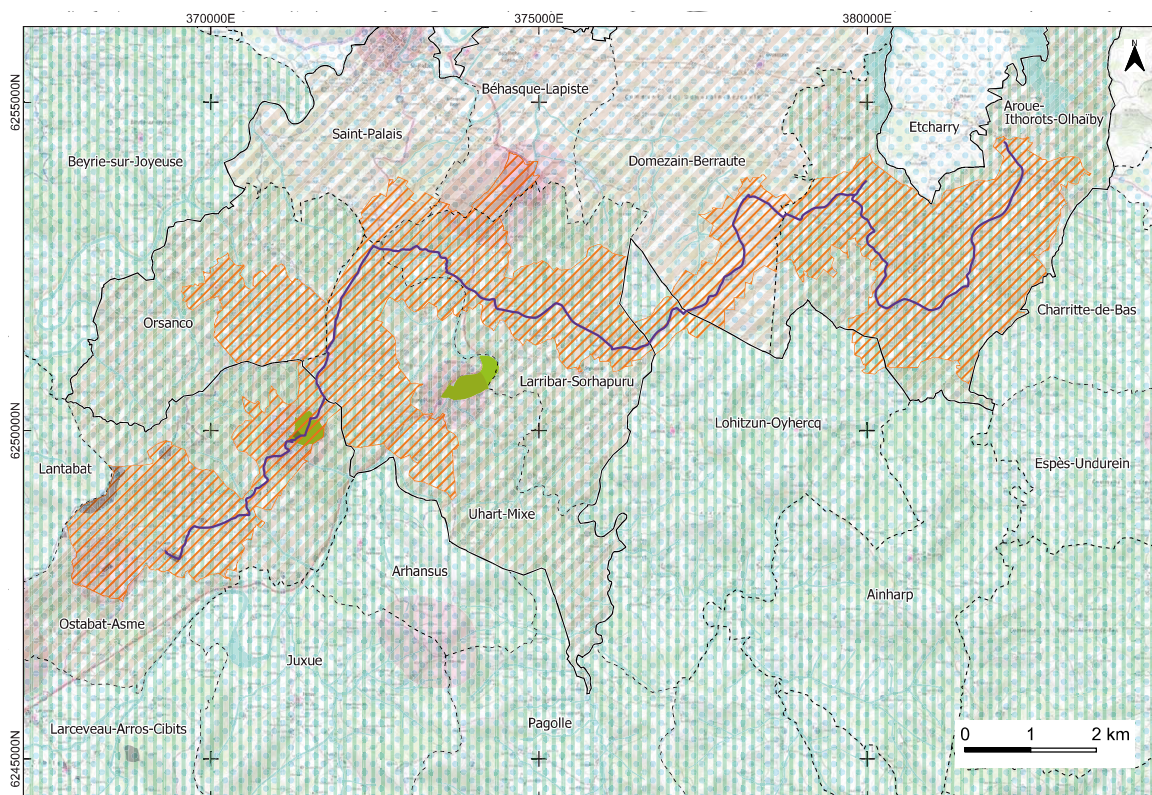


N°115 - L'église d'Ostabat-Asme (cl. G.-H. Bailly)

Planche 5-2



868 - Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France Tronçon d'Aroue à Ostabat-Asme (22 km) : protections (n°868-078)



Délimitation du bien composante 868-078

- Délimitation du bien
- Sentier de randonnée
pédestre actuel
- Zone Tampon

Protections

- Sites inscrits ou classés
- Abords des Monuments
Historiques (500 m)
- PLUi Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Amikuze et
PLUi Basse Navarre à Ostabat
- Natura 2000 Bidouze
cours d'eau
- SCOT du Pays Basque
et du Seignanx
- PNR, Projet de charte
du Parc Naturel Régional
Montagne Basque
- Limites communales
- Limite du PLUi Amikuze